



Divorce et bien immobilier

Par **chris2608**, le **22/02/2016** à **13:53**

Bonjour,

Ma femme et moi sommes en procédure de divorce et avons ensemble un bien immobilier.

L'avocat commun nous indique que la procédure ne peut avancer tant que le bien n'est pas vendu.

Qu'en est-il exactement ? sachant que ma femme a quitté le domicile pour s'installer dans un appartement dont elle paye le loyer et que je garde le bien pour l'instant en réglant sa part de crédit également.

merci pour votre aide

Par **cocotte1003**, le **22/02/2016** à **19:09**

Bonjour, non vous pouvez divorcer mais cela complique un peu la situation. Il vaut mieux être d'accord sur le prix déjà car un divorce amiable repose sur le fait d'un accord commun. Attention votre femme normalement doit payer sa part de maison, crédit, impôts, travaux.... et elle peut vous demander une indemnité d'occupation du fait que vous occupez une partie de sa maison, cordialement

Par **chris2608**, le **22/02/2016** à **19:16**

Bonsoir, elle paye son loyer alors que je paye la totalité du crédit qui est plus élevé que son loyer. Nous sommes d'accord sur le prix de vente et de la répartition de la vente. Ça me paraît simple mais pas aux yeux de notre avocat.